

Paris, le 01 septembre 2020

Objet : rentrée 2020 dans les unités de recherche

Référence

CC/EK/SF - 161

Objet

Rentrée 2020 dans
les unités de
recherche

Adresse

Cabinet de la
Présidence
85 boulevard Saint-
Germain
75006 Paris
+33 (0)1 76 53 16
32
www.u-paris.fr

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'Unités de Recherche,
Chères et chers collègues,

Nous espérons que vous avez passé un bel été après les situations particulièrement complexes que vous avez eu à gérer durant la première vague de la crise Covid. La circulation active du virus en région parisienne ne nous permet pas malheureusement d'envisager la rentrée dans les conditions habituelles.

Suite aux annonces gouvernementales mi-août, le port du masque - chirurgical ou « grand public » - devient obligatoire dans les locaux de l'université, notamment les locaux abritant les activités des unités de recherche. Sont concernés les salles de réunions et de convivialité, les couloirs et espaces de circulation, les espaces de travail et bureaux partagés, les bureaux ouverts et les open space... Les bureaux individuels fermés et les espaces de travail, lorsqu'ils sont occupés par une seule personne, demeurent les seules exceptions.

Le port du masque reste complémentaire des différents gestes barrières, notamment le lavage régulier des mains et le maintien autant que faire se peut d'une distance d'au moins un mètre entre personnes. L'aération régulière des locaux, leur nettoyage et leur désinfection doivent également être prévus. Le travail à distance, organisé sous la responsabilité de la direction de l'unité et sans être privilégié au dépend du présentiel, peut rester d'actualité en fonction des évolutions de la situation sanitaire et devra prendre en compte les impératifs de continuité du service.

L'université est réglementairement en charge de fournir des masques à l'ensemble de ses personnels, titulaires comme contractuels, dont les doctorants. En accord avec les partenaires CNRS, Inserm et IRD, il a été décidé que l'université prendrait également en charge la mise à disposition des masques pour l'ensemble des personnels des Unités Mixtes de Recherche hébergées, et ce quel que soit leur employeur. Cette décision s'inscrit en continuité de l'organisation préconisée par le ministère au moment de la reprise des activités et permettra une meilleure coordination dans la distribution des masques.

Comme annoncé dans la note de rentrée du Directeur Général des Services, l'université fournira des masques en tissu lavables, par rationalité et pour des questions de développement durable. Les stocks de masque seront fournis au niveau de chaque unité, et non plus distribués à l'entrée des bâtiments par des agents de sécurité. Pour constituer ces stocks, il vous est demandé d'envoyer votre expression de besoins (nombre de personnels à équiper) par mail à direction.pileps@u-paris.fr avec copie à Claude.Chartres@univ-paris-diderot.fr, en précisant les noms, numéros, et localisation de votre unité de recherche.

Les unités de recherche ayant besoin de mettre à disposition des agents des masques jetables pour certaines activités (cultures, animalerie, manipulation de produits infectieux ou toxiques,...) devront continuer à prendre en charge ces achats spécifiques.

Les visiteurs extérieurs accueillis au sein des unités devront quant à eux être munis de leur propre masque.

En vous remerciant de votre concours, nous vous souhaitons une excellente rentrée et vous prions de recevoir, chères et chers collègues, nos sincères et amicales salutations.

Édouard Kaminski, Vice-Président Recherche

Thomas Patzak, Vice-Doyen Recherche de la Faculté des Sciences

Catherine Chaussain, Vice-Doyenne Recherche de la Faculté de Santé

Mathieu Arnoux, Audrey Roig, Delphine Serre, co-Vice-Doyen-ne-s de la Faculté des Sociétés & Humanités